

9.D.10 TD Kigali, 15 juillet 1994, Refuge du Gouvernement
intérimaire à Cyangugu

Déclassifié

OBJET: REFUGE DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE A CYANGUGU.

JE ME REFERE A MON TD MESSAGE NO 463.

LE GENERAL LAFOURCADE ME RAPPELLE A L'INSTANT POUR ME CONFIRMER QUE
LA RECONSTITUTION DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE A CYANGUGU SE PRECISE.

J'ESTIME QUE NOTRE REACTION A CETTE NOUVELLE SITUATION DOIT ETRE
PARFAITEMENT CLAIRE, PUBLIQUE ET TRANSPARENTE. PUISQUE NOUS CONSIDERONS
QUE LEUR PRESENCE N'EST PAS SOUHAITABLE DANS LA ZONE HUMANITAIRE SURE ET
DANS LA MESURE OU NOUS SAVONS QUE LES AUTORITES PORTENT UNE LOURDE
RESPONSABILITE DANS LE GENOCIDE, NOUS N'AVONS PAS D'AUTRE CHOIX, QUELLES
QUE SOIENT LES DIFFICULTES, QUE DE LES ARRETER OU DE LES METTRE
IMMEDIATEMENT EN RESIDENCE SURVEILLEE EN ATTENDANT QUE LES INSTANCES
JUDICIAIRES INTERNATIONALES COMPETENTES SE PRONONCENT SUR LEUR CAS.

IL SERAIT SOUHAITABLE QUE DES INSTRUCTIONS CLAIRES SOIENT DONNEES AU
GENERAL LAFOURCADE ET A MOI-MEME./.

GERARD

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES